

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PLESSIS BELLEFONTAINE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901
Siège social : Rue du Petit PARIS – 95270 LE PLESSIS LUZARCHES
enregistrée sous le N° 3257 à la Préfecture de MONTMORENCY (95160)

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 2 JUIN 2024 à 15 H30

Le dimanche 2 JUIN 2024 à 15 heures 30, dans les locaux du Bellefontaine Golf Club, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le comité directeur selon les dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le bureau de l'assemblée est constitué de :

- Michel BONFATI-SABIONI Président
- Roland WADOUX Trésorier
- Eric FICHOUX Secrétaire
- Chantal DUCHESNE Trésorier adjoint
- Manuel LEO Secrétaire adjoint

Philippe Sauvage et Martine Roussillat, deux membres présents, ont été nommés scrutateurs.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les membres présents et représentés possèdent **59 voix, soit plus du quart des voix des membres ayant droit de vote (quorum 26 voix).**

En conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président remercie les participants d'avoir répondu à notre appel de présence pour cette assemblée générale.

Il remercie également Jonathan Fabien, directeur du golf, ainsi que son équipe, d'honorer l'assemblée de sa présence.

il précise que le futur comité se réunira à l'issue de cette assemblée pour élire le Bureau , .

Il remercie enfin, les membres du comité pour leur participation et leur aide tout au long de cet année.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- La liste des membres de l'association,
- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des membres représentés,
- La copie de la convocation,
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La liste des membres postulant au comité de direction,
- Les statuts,
- Les registres des procès-verbaux des assemblées et des réunions du Comité.

Il précise par ailleurs, que les délais et la forme des convocations fixés par les statuts ont été respectés.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président,
- Rapport d'activités par le secrétaire,
- Rapport financier par le trésorier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice 2023,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux membres du comité directeur,
- Approbation du montant des cotisations 2024 proposé par le comité,
- Vote du budget 2024,
- Election de deux vérificateurs aux comptes membres de l'association,
- Election de trois candidats aux trois postes vacants au Comité Directeur. Les sortants - étant rééligibles.
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport des vérificateurs et fournit les explications aux questions et réserves émises par ces derniers.

PREMIÈRE RÉOLUTION

→ Rapport moral du Président,

→

Michel BONFATI-SABIONI expose les orientations et le développement de l'association. Son rapport qui est également publié dans la brochure « Assemblée générale du 2 juin 2024 » diffusée à tout public du golf de Bellefontaine, **n'est pas adopté.**

39 voix contre

15 voix pour

5 abstentions

DEUXIÈME RÉOLUTION

→ Rapport d'activité du Secrétaire.

Eric FICHOUX expose toutes les activités réalisées par l'association au cours de l'année passée.

Son rapport, qui est également dans la brochure « Assemblée générale du 2 juin 2024 » diffusée à tout public du golf de Bellefontaine, **est adopté**

15 voix pour

44 voix abstention

TROISIÈME RÉOLUTION

→ Rapport financier par le trésorier des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels ont été publiés dans la brochure « Assemblée générale du 2 juin 2024 » diffusée à tout public du golf de Bellefontaine.

→ **2 voix pour**

→ **4 voix abstention**

→ **53 voix contre**

Le rapport financier n'est pas adopté

→ Approbation des comptes de l'exercice 2023

→

Roland WADOUX présente et commente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui font apparaître un bénéfice de 1579 €.

L'assemblée n'approuve pas les comptes ainsi présentés.

2 voix pour

4 voix abstention

53 voix contre

QUATRIÈME RÉOLUTION

→ Affectation du résultat.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice d'exploitation de 1579 € au compte « report à nouveau ».

2 voix pour

4 voix abstention

53 voix contre

Cette résolution n'est pas adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

→ Quitus aux membres du comité directeur.

→

L'assemblée donne quitus aux membres du Comité directeur pour leur gestion concernant ledit exercice.

Cette résolution n'est pas adoptée

2 voix pour

4 voix abstention

53 voix contre

SIXIÈME RÉOLUTION

→ Approbation des cotisations 2024 proposées par le comité.

Les cotisations de l'Association Sportive mises en place par le Comité Directeur pour l'année civile 2024 sont 60 € par membre individuel adulte, 100 € par couple adultes, et ce quel que soit le moment de l'adhésion pour les abonnés Blue green 7/7 ou 5/7 18 trous

Pour les abonnés 9 trous remise de 50%

Pour les jeunes de 19 à 24 ans : 30 €

Pour les jeunes de moins de 18 ans 20 € pour l'année courant du 1er septembre au 31 août.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

SEPTIÈME RÉOLUTION

→ Vote du budget 2024 présenté par Roland WADOUX

Cette résolution n'est pas adoptée

2 voix pour

4 voix abstention

53 voix contre

HUITIÈME RÉOLUTION

→ Election de 2 vérificateurs des comptes Alain FABIEN et Dominique Pelca

se proposent pour réaliser cette mission et sont élu sans réserve par l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

- Election de trois candidats aux trois postes vacants du comité directeur les sortants étant rééligibles.
- Deux élus sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat à savoir ; Philippe Frassin et Frédéric Salmon
- Un candidat s'est déclaré dans les délais prévus par les statuts Henri Charlot ;
- Les trois candidats sont invités à se présenter.
- L'assemblée, après avoir examiné la liste des candidats entendu la présentation de chacun d'entre eux, vote à bulletin secret :

Les résultats sont les suivants, pour 58 bulletins validés :

Philippe FRASSIN	sortant	58 voix
Frederic Salmon	sortant	57 voix
Henri Charlot		55 voix

Sont réélus : Philippe FRASSIN , Frederic Salmon

Est élu : Henri Charlot

QUESTIONS DIVERSES

Aucun autre sujet que ceux faisant l'objet des résolutions ci-dessus n'a été soumis à l'assemblée Jonathan Fabien directeur du golf et représentant l'exploitant n'a présenté aucune observation concernant le terrain ou autres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par deux membres du bureau et les scrutateurs.

Michel BONFATI-SABIONI
Président

Eric FICHOUX
Secrétaire

Philippe Sauvage et Martine Roussillat
Scruteurs